



1<sup>er</sup> Janvier 2019

**Objet : Contributions des Etats membres mises en recouvrement pour 2019**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que les lettres de contributions mises en recouvrement des Etats membres pour 2019 sont maintenant disponibles pour:

- Le budget ordinaire de l'UNESCO,
- Le Fonds pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel,
- Le Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

À ce jour, les lettres de contribution ont toujours été envoyées sous forme imprimée, par courrier aux Ministères, avec copie aux Délégations permanentes et aux Commissions nationales. Il s'agit d'un processus onéreux et exigeant en main d'œuvre. Dans l'intérêt à la fois de l'efficacité administrative et du fait que l'UNESCO adopte systématiquement des méthodes de communication plus respectueuses de l'environnement (dans le cadre du «Greening» de l'UNESCO), nous proposons de ne plus envoyer de lettres imprimées. Les lettres seront désormais disponibles en ligne (<http://www.unesco.org/new/fr/member-states/mscontent/assessed-contributions>), sur le même espace Web que celui où nous fournissons actuellement les rapports sur les contributions mises en recouvrement.

Nous espérons que tous les États membres seront en mesure d'appuyer ce nouvel arrangement. Toutefois, dans le cas où une copie papier serait néanmoins nécessaire, nous le fournirons bien entendu sur demande.

Le paiement ponctuel des contributions mises en recouvrement est une obligation qui incombe aux États Membres. À de nombreuses reprises, les organes directeurs ont exprimé leur préoccupation quant à la situation financière de l'Organisation due au non-paiement des contributions mises en recouvrement par certains États membres et quant à ses graves incidences sur l'exécution des activités du programme. Ils ont également appelé à plusieurs reprises les États membres qui tardent à verser leurs contributions à régler leurs arriérés sans délai.

La Directrice générale souhaite renouveler son appel à tous les États membres afin qu'ils versent leurs contributions mises en recouvrement pour 2019 dans les meilleurs délais. Elle serait grandement reconnaissante à votre gouvernement de déployer tous les efforts possibles afin d'assurer le prompt règlement de l'intégralité de ses contributions.

Enfin, je voudrais souligner que les mises en recouvrement pour 2019 reflètent l'application du nouveau barème des quotes-parts des Nations Unies, conformément à la résolution 39 C/68 de la Conférence générale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Nicholas Jeffreys

cc: Commissions nationales pour l'UNESCO  
Délégations permanentes et Observateurs auprès de l'UNESCO